**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 65 (1977)

**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Page internationale

Autor: [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



#### Les femmes aux élections législatives belges

Les élections belges du 17 avril dernier concernant le Sénat, la Chambre des Députés et les Conseils provinciaux ont, semble-t-il, pris de court les femmes. Leur anticipation, la brièveté de la campagne électorale de surcroit atténuée par les vacances de pâques n'ont pas permis une propagande spécifique du style: «Femmes, votez femme», dont le succès avait été remarquable au précédentes élections législatives et, sur sa lancée, aux élections communales du 10 octobre 1976.

Il est évident que le terrain communal est considére par l'opinion générale et féminine, comme beaucoup plus «indiqué» aux femmes que le Parlement. La présence des femmes s'y affirme partout croissante en nombre et en responsabilités. On peut, sans doute, à ce propos, parler de «pépinière» des femmes parlementaires de demain.

A première vue, par rapport à la précé-dente législature, avec 15 femmes députés sur 212 - statu quo - et 16 sénateurs (+3) sur 181, on pourrait parler de «légère avance» féminine. La répartition dans les partis reflète les grandes tendances politi-ques caractérisées surtout par une poussée sociale-chrétienne flamande (1). Mais, à l'analyse, l'on ne peut se déclarer satis-faite. Sous la pression de l'opinion et au vent du succès, chaque parti avait mis au programme l'accroissement de la proportion des femmes sur les listes, tendant vers le cinquième... Mais, dans la pratique, les candidates n'y ont pas souvent été placées en ordre utile. On peut donc affirmer, en rappelant qu'en Belgique le vote est obli-gatoire, que l'on a quelque peu «boudé» les candidates: Les parlementaires ré-élues, ont, en général, récolté un nombre moindre de voix de préférence qu'aux élections précédentes. Pourtant, quand l'occasion leur avait été donnée de faire leurs preuves à un poste de responsabilité ou de prendre des positions personnelles, elles ont atteint des chiffres impressionnants de voix qui eussent comblé leurs collègues masculins. Ce fut surtout le cas de Mme Rika De Backer, qui était aussi Ministre de la Culture flamande, réélue avec 47 000 voix de préférence comme sociale chrétienne flamande, mais aussi celui d'une sociale-chrétienne wallonne, Hu-berte Hanquet, d'une socialiste, Irène Pétry, toutes deux à Liège.

Mais d'autres, surtout au parti libéral et au Rassemblement wallon, ont perdu, malgré des scores remarquables. Heureusement le Sénat se compose d'élus directs, de sénateurs provinciaux et de «cooptés». Ainsi aux 8 femmes sénateurs élues dans l'isoloir sont venues, depuis, s'adjoindre 4 par le biais de la Province et 4 par cooptation. On peut parler à ce propos de lutte et dosages, internes à chaque parti. Cette fois le «repéchage» a pu corriger des injustices flagrantes à l'ègard des femmes.

Les grandes perdantes sont les listes exclusivement féminines se présentant à Bruxelles. Le Parti féministe unifié (P.F.U.) qui avait radicalisé ses positions au cours de la législature précédente et un très mystérieux nouveau venu dont on ne savait rien, le Front des Femmes francophones (F.F.) ont connu l'échec total. Peut-être marque-t-il la fin d'un phénomène qui a eu le mérite de servir de caisse de résonance aux légitimes revendications d'un pourcentage d'élues, ne fût-ce que de moitié égal à celui de la population féminine, 51 ‰... On en est très loin!

On peut penser que le «recul» de qui n'avance pas va inquieter et mobiliser les femmes. A la suite de leur percée de 1974, un essai de groupement des femmes parlementaires de tous partis, avait été tenté, ceci à l'initiative du Conseil National des Femmes Belges. Unies avant le combat, elles ont assez vite regagné le giron de leur parti respectif. Pourtant elles ont concerté leur action dans le domaine de la réforme des régimes matrimoniaux. Cette fois, il en ira probablement de même pour la réforme de la loi sur l'adoption. Mais elles vont se trouver très opposées sur ce qu'on appelle «les problèmes éthiques» — l'avortement.

Il faut encore dire que la raison du statu quo relatif peut aussi se trouver dans le contexte de double crise des élections: Crise économique, chômage et hausse du coût de la vie, et crise structurelle liée à la mise en place d'une nouvelle Belgique régionalisée, pour certains, étape obligée d'une Belgique fédérale... On n'a pas fait confiance aux femmes pour se mesurer à ces problèmes...

Seul fait nouveau, en somme, pour la première fois, une femme sénateur s'est présentée en pantalon. Il s'agit d'une militante de choc du parti F.D.F., Front démocratique des Francophones de la région de Bruxelles, Mme Lucienne Mathieu-Mohin.

M.-L. Bernard-Verant

# Tour d'horizon

#### Une Stauffacherin à la présidence du Conseil national

Ouvrant la séance au lendemain de la votation populaire du 12 juin, Mme Blunschy-Steiner, après en avoir admis le résultat n'egatif, a ajouté: «L'obligation d'assainir les finances de la Confédération est une tâche urgente que nous devons assumer ensemble... En bonne Schwyzoise, j'aimerais dire au Conseiller fédéral Chevallaz: «Vas-y, Werner, regarde devant toi et pas en arrière...»

toi et pas en arrière...»
On se rappelle que c'est la femme de Werner Stauffacher qui a donné le coup d'envoi à la rencontre du Grütli en prononçant la parole historique: «Vas-y, Werner, rassemble tes amis et chassez les baillis!»

### Projet de révision de la Constitution fédérale

Dans la longue interview parue en première page de la New York Herald Tribune (nos journaux suisses n'ont pas encore fait une telle publicité au projet de revision...), le Conseiller fédéral Furgler a reconnu que le système législatif suisse n'assure pas encore l'égalité entre les sexes. Mais il a ajouté que le projet de revision de la Constitution fédérale contient la garantie explicite de l'égalité de droits entre hommes et femmes dans les questions familiales, dans l'édugation et dans la profession, y compris l'égalité des salaires. Exactement ce que demande l'initiative «Droits égaux».

#### Angleterr

Les refuges pour femmes brutalisées ont obtenu déjà un résultat important: depuis le 1er juin, les femmes peuvent obtenir la protection de la justice même si une action en divorce ou une action pénale n'ont pas encore été ouvertes. Dés maintenant, le juge peut bannir le mari du domicile conjugal pour une durée illimitée. Si c'est le mari qui a expulsé sa femme du domicile, le juge peut l'obliger à la reprendre, mais la femme peut alors demander que le mari qui a temicile. Si le mari persiste à maltraiter sa femme malgré les injonctions de la justice, la police peut l'emmener même sans mandat d'arrêt, mais il doit être amené devant le juge dans les 24 heures.

#### Italie

Le Sénat a refusé, par 3 voix de majorité, la loi sur l'avortement (solution des délais), qui avait été acceptée par la Chambre des députés.

#### Autriche

Le Ministère des affaires sociales, division Femmes-situation sociale et profession, complète son rapport de 1975 sur la situation de la femme par la publication des résultats d'une enquête originale: faite par l'Institut de sociologie de l'Université de Vienne, elle porte en effet sur l'attitude et les tendances des associations féminines face à l'évolution du rôle de la femme dans la famille et à son intégration dans la vie économique. Ont répondu au questionaire, à titre personnel, 680 membres dirigeants ou actifs de 24 associations de tous

genres: politiques, professionnelles, Conseil national des femmes, etc.

Première constatation: il n'y a pas, au sein de chaque organisation, une prise de position commune, un consensus, une politique sur la question, preuve que celleci n'est pas étudiée, pas discutée, n'a pas une priorité dans les préoccupations des associations féminines.

Autre constatation: 99 % des réponses se déclarent en faveur d'une formation qualifiée pour les filles comme pour les garçons: 93 % sont pour l'égalité des chances, à qualifications égales, pour les hommes et pour les femmes; la planification des naissances recueille 89 % des voix. Ces opinions sont très progressistes par rapport à la réalité telle que l'a montrée le rapport de 1975.

En revanche, on constate de fortes réticences à l'idée de voir le rôle familial de la femme réduit du fait de son activité professionnelle, on préfère voir la femme obligée d'assumer dans sa quasi-totalité son double rôle. C'est un signe de l'importance essentielle que les femmes attachent encore à leur rôle de mère et d'éducatrice, mais le rapport d'enquête soupçonne qu'on n'a pas véritablement évalué la surcharge que cela représente pour les femmes

D'après les réponses de leurs membres, on a tenté de classer les associations sans aucun jugement de valeur, bien sûr — en conservatrices et en progressistes. Du fait de la variété des réponses provenant d'une même organisation, avec parfois des écarts très marqués, on peut dire que chacune a une aile plus progressiste et une aile plus conservatrice. Il est clair cependant que dans l'ensemble les groupes politiques, dont les réponses sont d'ailleurs les plus homogènes, ont les idées les plus avancées: le Conseil national des femmes est l'organisation la plus conservatrice, suivi de prés par les groupements de femmes catholiques et paysannes, alors que les femmes universitaires ou de carrière libérales se situent au milieu de l'échelle

Les «progressistes» sont aussi en général plus optimistes dans leurs prévisions sur le temps qu'il faudra pour arriver à des changements significatifs. Dans l'ensemble, on admet que dans les cinq prochaines années on verra se généraliser la planification familiale et une conception égalitaire du mariage, la femme ayant part aux décisions familiales. On en viendra à considèrer l'activité professionnelle comme aussi satisfaisante pour la femme que les activités familiales, mais on estime qu'il faudra vingt ans pour que disparaissent les discriminations dans la profession. Et on considère comme relativement improbable que les maris participent jamais dans une égale mesure aux travaux du mênage et à l'éducation des enfants.

Le Ministère des affaires sociales ne

Le Ministère des affaires sociales ne cache pas qu'en faisant faire et en publiant cette enquête, il a espéré provoquer la réflexion et la discussion dans les associations féminies, dont il considère comme très importante l'influence sur l'évolution de la situation de la femme et sur celle de la société.

Perle Bugnion-Secretan

#### France

## Retraite des femmes à 60 ans

Je ne sais si cette belle réjouissance existe en Suisse, mais en France nous avons la Fête des MÊRES, événement aussi important que notre «Appel du 18 juin». La preuve? Même les députés tiennent à faire un cadeau à ces femmes courageuses et pleines de mérites...

Cette année les mères françaises ont eu droit à une belle loi : la retraite pour les femmes à 60 ans. Ils sont décidément gentils à l'Assemblée. Gentils mais pas justes. On aurait pu s'attendre à ce que les pères reçoivent le même cadeau 15 jours plus tard pour leur fête à eux. Ils n'ont rien eu. Moi, je trouve scandaleuse cette façon de brimer nos bonshommes.

Pour restituer les faits dans toute leur lumière, voici le texte de proposition de loi de M. Labbé Falala: «La femme (...) est le plus souvent l'Ame du foyer (...) Il est certain que la véritable tâche de la femme c'est celle qu'elle accomplit chez elle et que notre société perd grandement de sa valeur, de son âme (encore!) en imposant aux femmes, pour des motifs bassement matériels, la nécessité de travailler hors de chez elles.»

Vous n'aimez pas le style ? Il y a encore mieux sur le fond:

«Ce qui justifie l'abaissement de l'âge de la retraite, c'est principalement des arguments économiques. Est-ce que les femmes salariées de plus de 55 ans sont des agents économiques actifs? Evidemment NON (c'est moi qui souligne, mais c'est M. Labbé Falala qui le dit). Fatiguées, souvent malades, elles attendent l'âge de la retraite. Il est humain qu'elles utilisent au maximum les ressources des arrêts de travail pour raison de santé, voire de congés de maladie. Pour la Sécurité Sociale, elles sont une charge, car gagnant peu, elles ne cotisent presque pas, mais perçoivent beaucoup. Les employeurs les gardent parce qu'il serait scandaleux de les renvoyer... Mais il serait beaucoup plus profitable pour l'économie française de les rendre à leur foyer (apprécions l'expression) à 60 ans, en les faisant bénéficier immédiatement de la retraite à plein taux.»

Voilà. Vous voyez qu'on ne nous cache rien. On comprend mieux pourquoi les pater familias ne se sont pas attribués les mêmes faveurs.

Ce n'est pas fini. Dans le même élan généreux, les députés ont également donné aux jeunes mères un «congé de maternité de 2 ans».

Exemple: une femme enceinte «rentre dans ses foyers» pour accoucher. Le patron prend une remplaçante, car la jeune femme lui dit: «Ne vous en faites pas, dans deux mois je suis de retour.» Bon. Au bout de 2 mois, elle change d'avis: «M. le Directeur, je reste encore chez moi 5 ou 6 semaines» elle pourra jouer à chat pendant 2 ans. Victoire des femmes ? Quel est l'employeur un peu censé qui emploiera désormais une femme — à fortiori enceinte ? Déjà, on voit dans les journaux des annonces demandant des «secrétaires hommes»!

Bonne Fête papa, Bonne Fête maman, ce sont les enfants qui vont être contents. Ils vont pouvoir danser devant le buffet tout leur saoul.

M-P Carretier

# Congrès à Londres «How free is our freedom?»

On se souvient peut-être, parmi les innombrables choses qui ont été dites, écrites ou proclamées en 1975, année internationale de la femme, de la DECLARATION DES MENAGERES BRITANNIQUES. Deux Anglaises, membres du Réarmement Moral, avaient composé une charte de la ménagère, établissant surtout les responsabilités de la femme dans la société, Elles avaient eu l'incroyable audace de louer le Royal Festival Hall de Londres et avaient invité les femmes du monde entier.

1977 est le 25° anniversaire du couronnement de la Reine Elisabeth; celle-ci a souhaité que cette année soit placée sous le signe de la réconcilitation et a décidé de favoriser toute réunion s'inscrivant dans cette ligne. Lydia Granby et quelques collaboratrices saisirent l'occasion pour organiser à nouveau, une grande rencontre au Queen Elisabeth Hall.

Plus de mille personnes, dont 95 % de femmes, se sont trouvées le 18 avril 1977 à Londres : des Britanniques de tous les coins du pays, des Irlandais, des femmes d'ailleurs, sensibilisées depuis 1975 ou tout récemment par les émissions nombreuses de la BBC, ont entendu 39 témoignages de femmes et d'hommes (de races, classes et pays différents) : «Jusqu'à quel point sommes-nous responsables de notre liberté» — mais est-ce bien là la traduction du theme général de ce Congrés ? — Lydia Granby, en introduisant les orateurs, appelait à l'action responsable et condamnait la passivité.

les orateurs, appelait à l'action responsable et condamnait la passivité.

J'ai rencontré deux participantes à ce Congrès, ainsi qu'une de leurs amies qui avait pris part à celui de 1975. J'ai été frappée par leur enthousiasme rayonnant et leur, volonté de transmettre ce qu'elles avaient vécu à Londres: des chapitres différents traités dans la journée du 18 avril (famille, éducation, travail, santé publique, relations interraciales), je retiens surtout ce dernier; elles ont entendu des témoignages d'Irlandais, catholiques et protestants; des femmes jamaïcaines et anglaises; de noires et de blanches qui, toutes, partant de l'explication de leur conflit personnel avec un être de race ou confession différente, réussissaient à l'analyser si bien ensemble, à le dépasser, à l'éliminer et à le remplacer par une volonté de construire quelque chose ensemble: pour les Irlandais, n'importe quoi qui conduise à la paix; pour le groupe de femmes jamaïcaines et anglaises, ça a été une pièce de théâtre jouée dans toute l'Angleterre. Réconciliation, a dit la Reine. Mes interlocutrices sont rentrées persuadées que de tels échanges sont extraordinairement positifs: supposons des Irlandais (des deux partis bien sûr) expliquant ce qui les irrite dans l'autre, chaque élément de leur différend, les raisons de leur violence... et ils feraient cela devant des Jurassiens — cela s'est déjà fait d'ailleurs; ces derniers verraient leur propre conflit avec des yeux nouveaux; l'inverse est vrai aussi: des Jurassiens devant des Irlandais... Quand on arrive à un certain degré d'irritation et d'agressivité, on n'est plus capable de résoudre le conflit soi-même, on a besoin des autres. . S. Chapuis

